



Services aux Territoires

Mesdames et Messieurs les Présidentes et
Présidents des EPCI du Loiret,
Mesdames et Messieurs les Maires du Loiret,

Ref : L23-191

Contact : Services aux Territoires

Objet : Mobilisation du Département en faveur des
territoires volet 2 et volet 3

Orléans, le **27 NOV. 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la politique de Mobilisation du Département en faveur des territoires, j'ai le plaisir de vous informer du lancement des appels à projets suivants :

- **L'appel à projets dédié aux projets structurants à rayonnement supra-communal (volet 2).**
Lors de sa Session d'octobre 2023, le Département a décidé de reconduire le dispositif pour une troisième génération de contrats sur la période 2024-2026. Comme pour les deux générations de contrats précédents, un dialogue sera à organiser entre chaque EPCI et ses communes membres afin d'établir un consensus sur les choix des projets à inscrire au futur contrat. Les projets de répartition sont attendus **au plus tard le 31 mars 2024**.
- **L'appel à projets dédié aux projets d'investissements communaux (volet 3) et à la répartition des crédits d'Etat (amendes de police et redevance des mines).**
L'appel à projets 2024 est dédié aux communes et à leurs groupements.
Vos dossiers de candidature sont à transmettre au Département, par voie dématérialisée uniquement, **au plus tard le 15 janvier 2024**.
L'aide aux communes à faible population (Volet 3bis) permet de financer les projets d'investissement des communes de moins de 650 habitants (y compris communes associées et déléguées) en plusieurs campagnes de dépôt des demandes de subvention : dépôt entre le 15 novembre 2023 et le 15 janvier 2024 (1^{ère} campagne) ; dépôt avant le 15 avril 2024 (2^{ème} campagne) ; dépôt avant le 15 septembre 2024 (3^{ème} campagne).

Par ailleurs, deux nouvelles aides thématiques ont été créées pour aider les collectivités à faire face aux grands enjeux actuels :

- Une aide aux investissements en faveur de la **préservation de la ressource en eau** ciblant la réutilisation des eaux usées traitées, la lutte contre les fuites des réseaux d'adduction d'eau potable et la récupération des eaux de pluie. Cette aide a été dotée d'une enveloppe annuelle de 2 millions d'euros à l'échelle départementale.
- Une aide aux investissements en faveur de **l'accès aux soins** axée sur la construction, extension ou rénovation de locaux à usage médical ou de logements à destination

d'étudiants en santé. Cette aide a été dotée d'une enveloppe annuelle d'1 million d'euros à l'échelle départementale.

Vous pourrez consulter, sur le site internet <https://www.loiret.fr>, les règlements correspondants et accéder aux formulaires de demande de subvention.

La mise en œuvre de cette politique de soutien aux investissements supra-communaux et communaux reposera sur une relation étroite et un dialogue régulier entre vous et les Conseillers départementaux de votre canton aux fins d'établir un consensus sur le choix des projets à inscrire dans le respect des enveloppes plafond, définies pour chacun des dispositifs.

Vous trouverez ci-dessous le nom et les coordonnées de votre développeur territorial. Celui-ci se tient à votre disposition pour vous apporter toute l'assistance nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositifs et au dépôt dématérialisé de vos demandes de subvention.

Couronne Orléanaise
Réginald DEPUSSAY
reginald.depussay@loiret.fr
06 70 94 70 12

Giennois
Antoine RICHOMME
antoine.richomme@loiret.fr
06 70 95 38 84

Montargois
Juliette GOREGUES
juliette.goregues@loiret.fr
06 07 73 32 83

Orléans Métropole
Charlotte DURAND
charlotte.durand@loiret.fr
07 89 95 88 82

Pithiverais
Charlotte RAPHANEL
charlotte.raphanel@loiret.fr
06 72 20 64 21

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Madame le Maire, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président
du Conseil Départemental

Marc GAUDET

Copie : Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux des cantons concernés